Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-212202568-20260203-20251217DELIB14-DE

Département des Côtes-d'Armor

Commune de

Quemper Guézennec

22260 Quemper-Guézennec

Tél. 02 96 95 62 62
E-mail : mairie.quemper-guezennec@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE QUEMPER-GUEZENNEC

EN DATE DU 17 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gilbert LE VAILLANT, Maire.

Membres en exercice : 15
Etaient Présents : Gilbert LE VAILLANT, Serge LE GOFF, Annie LE GOFF, Jean-Paul LE CALVEZ, Jean-Marc LE SAINT, Alain BOIN, Thierry ROGER, Joële GERVAISE, Damien LEVEQUE, Carole LAURENT, Michel LOZAHIC, Loïc LE CALVEZ,
Absents : Aurélie LE GONIDEC, Sonia DOLHEM,
Absents excusés :
Christine LE ROY donne procuration à Michel LOZAHIC,

Secrétaire de séance : Joële GERVAISE,

ACQUISITION DU BIEN KRUMMENACKER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune souhaite acquérir un bien immobilier sis 13, rue du stade.

Le bien est composé d'une maison à usage d'habitation, d'un hangar et d'un terrain, le tout cadastré A n°953, A n°954, A n°1225 et A n°1227 d'une contenance totale de 13 a 50 ca.

L'acquisition de ce terrain représente une véritable opportunité foncière et un fort intérêt communal pour le développement de la commune.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider le projet d'acquisition du bien KRUMMENACKER au prix d'acquisition de 96 000 €uros.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la famille KRUMMENACKER a mis en vente une maison à usage d'habitation, d'un hangar et d'un terrain, le tout cadastré A n°953, A n°954, A n°1225 et A n°1227, au prix de 96 000 €uros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve à l'unanimité** l'acquisition par la commune de ce bien immobilier identifié au cadastre sur les parcelles cadastrées A n°953, A n°954, A n°1225 et A n°1227 au prix de 96 000 €.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de la transaction correspondante.

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-212202568-20260203-20251217DELIB14-DE

- **Charge** l'étude de Maître Delphine PATARIN de rédiger tous les actes à venir.
- **Prend** en charge les frais de notaire en relation avec cette acquisition.

Fait et délibéré, le 17 décembre 2025,

Le Maire,

Gilbert LE VAILLANT,

MAIRIE de QUEMPER-GUEZENNEC (Côtes-d'Armor)

la Secrétaire de séance,

Joële GERVAISE,